Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_62-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 2 juillet 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	Thierry Riou à Bernadette Auffret, Julia Le Cam à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	26/06/2026	Secrétaire de séance :	Sophie Hérault

Délibération n° D-2026-62	Classification : 7.10

Convention de mise à disposition et de partenariat avec l'association « les ateliers d'Armorique » pour l'animation du fablab communal et l'expérimentation d'un fablab agricole
Vote à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention de mise à disposition et de partenariat entre la Commune et l'association « les ateliers d'Armorique » relatif à l'animation du fablab communal et à l'expérimentation d'un fablab agricole ;

Considérant que la Commune dispose d'un local à vocation de fabrication numérique (fablab) dont elle souhaite favoriser l'animation et l'ouverture au public ;
Considérant que l'association « les ateliers d'Armorique » a présenté un projet visant à développer des activités de fabrication numérique, de médiation technique et d'expérimentation autour d'un fablab à vocation agricole ;
Considérant la présentation du projet effectuée en séance par Monsieur David Billamboz, représentant de l'association ;
Considérant l'intérêt du projet pour le développement des initiatives locales, la diffusion des savoir-faire numériques, l'innovation ouverte et l'animation de la vie locale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition et de partenariat entre la Commune et l'association « les ateliers d'Armorique » pour l'animation du fablab communal et l'expérimentation d'un fablab agricole ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant n'en modifiant pas le sens général ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_62-DE

- De dire que la mise à disposition du local, du mobilier et du matériel s'effectuera dans les conditions prévues par la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le versement à l'association d'une subvention de 1 185 € dans les conditions prévues par la convention et sous réserve de l'inscription des crédits au budget communal ;
- De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

